



Monsieur Xavier BETTEL  
Formateur du Gouvernement  
4, rue de la Congrégation  
L-1352 Luxembourg

Bettange-sur-Mess, le 12 novembre 2018

Monsieur le Formateur,

La Fondation APEMH - Association des Parents d'Enfants Mentalement Handicap - opère depuis 50 ans en faveur des droits et du respect des personnes en situation de déficience intellectuelle et de leurs familles.

Aujourd'hui, quelque 1000 personnes bénéficient annuellement de nos services, de façon permanente ou ponctuelle. Au-delà, la Fondation compte plus de 900 membres effectifs (parents concernés) et 3500 membres honoraires et donateurs.

Forts de cette expérience et de ce soutien, nous nous permettons de vous faire parvenir quelques recommandations en matière de politique du handicap, à promouvoir dans le cadre du programme de gouvernement pour les cinq années à venir.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Formateur, l'expression de notre plus haute considération.

Pour le conseil d'administration de la Fondation

Roland ANEN  
Président



**Domaine du Château**  
10, rue du Château  
L-4976 Bettange-sur-Mess

Tél. : (+352) 37 91 91-1  
Fax : (+352) 37 16 96  
[apemh@apemh.lu](mailto:apemh@apemh.lu)  
[www.apemh.lu](http://www.apemh.lu)

Reconnue d'utilité publique  
N° agrément : 0609/29  
R.C.S. Luxembourg : G 41  
Siège social : L-4004 Esch-sur-Alzette, Centre Nossbierg





## POUR LA DÉFENSE D'UNE POLITIQUE DU HANDICAP COHÉRENTE AU LUXEMBOURG

La Fondation APEMH soumet un éventail de recommandations au formateur et aux négociateurs de la future coalition

La Fondation APEMH opère depuis 50 ans en faveur des droits et du respect des personnes en situation de déficience intellectuelle et de leurs familles.

Dans le cadre des négociations de coalition actuelles, la Fondation APEMH soumet au formateur et aux négociateurs un catalogue de propositions à prendre en compte lors de leur futur programme gouvernemental.

Les suggestions émises permettent de s'engager sur la voie d'une politique du handicap cohérente, réconciliant les réels besoins des usagers et des familles avec les expériences positives issues des pratiques professionnelles de ces dernières décennies, le tout dans le respect d'une logique découlant de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CRDPH).

Ainsi, la Fondation APEMH propose la mise en place :



d'une **large palette de services** couvrant des opportunités au niveau de l'accompagnement résidentiel, de la formation et de l'offre de mises au travail des personnes en situation de handicap (PSH). Les différents services doivent respecter les besoins et compétences individuelles des PSH tout en mettant un accent particulier sur les réponses inclusives et insérées dans un tissu proche de la communauté de vie (« community near »),



d'un **droit à une citoyenneté responsable et à un vrai exercice des droits citoyens des PSH** via une réforme fondamentale de la loi des tutelles et curatelles. Cette réforme devra s'accompagner de propositions de mesures d'assistance, nuancées en fonction de l'importance des décisions à prendre, ainsi que des compétences de décision résiduelles propres à chaque PSH,

- » d'un réel **droit d'accès à des services de santé mentale**, tenant compte des besoins spécifiques des PSH. Ce droit d'accès doit aller de pair avec la promotion de la formation des professionnels de santé à la spécificité des PSH, ainsi qu'avec une intensification de la collaboration entre les secteurs du handicap et de la santé,
- » d'un **droit d'accès à un parcours d'accompagnement**, basé sur un dispositif proposant un réel choix de services et de prestations, une coordination des moyens assurée par un professionnel avisé travaillant de concert avec les familles de PSH, et ce dès leur plus jeune âge.
- » d'un **droit à une formation continue** de qualité destinée aux professionnels d'accompagnement des PSH ainsi qu'aux PSH elles-mêmes.

#### À propos de l'APEMH

L'Association des Parents d'Enfants Mentalement Handicapés (APEMH), créée en 1967, s'inscrit au cœur de la défense des droits et de l'accompagnement des personnes en situation de déficience intellectuelle et de leurs familles. En réponse aux besoins distincts des usagers, l'APEMH offre des structures d'hébergement et d'accueil de jour, des structures d'apprentissage et de travail ainsi que des services d'accompagnement vers l'autonomie. De plus, l'APEMH propose une large palette de services de support et de conseil aux familles et aux professionnels du secteur socio-sanitaire.



#### PERSONNE DE CONTACT POUR CE DOSSIER :

Raymond Ceccotto

Tél. 37 91 91-207

raymond.ceccotto@apemh.lu